



## LOCATION D'EMPLACEMENT

51e édition

15, 16 et 17 mai 2020

Exposant : \_\_\_\_\_ Type de produits : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Nom du responsable : \_\_\_\_\_

**Veillez cocher parmi les choix suivants :**

<b>Agroalimentaire</b> <input type="checkbox"/> Se dit des produits agricoles conditionnés ou transformés par l'exposant. (Produits du terroir)	<b>Artisan</b> <input type="checkbox"/> Personne qui pratique un métier manuel selon des normes traditionnelles.	<b>OSBL</b> <input type="checkbox"/> Organisme sans but lucratif	<b>Commercial</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Location de grilles pour accrocher des items (Quantité très limitée. 50\$/grille)</b> <input type="checkbox"/>					
<b>Pieds de façade (Minimum de 10')</b>	10' <input type="checkbox"/>	12' <input type="checkbox"/>	14' <input type="checkbox"/>	16' <input type="checkbox"/>	<b>Autre</b> _____

**Rabais réservez tôt (avant le 30 novembre 2019) : -10%** \_\_\_\_\_

**Sous-total :** \_\_\_\_\_

TPS (R-128 487 436) TVQ (1 006 175 836)

**Total :** \_\_\_\_\_

**Veillez inscrire vos besoins en ce qui a trait à l'électricité ici :** \_\_\_\_\_

Pendant le séjour dans l'édifice, le locataire et l'exposant doivent assurer à leurs frais leur matériel, leur personnel et leur kiosque contre tous ces risques. Le locataire devra obligatoirement se procurer une assurance générale, couvrant la responsabilité civile, d'un montant minimum de 2 000 000 \$ et doit en fournir la preuve en la faisant parvenir avec la copie du contrat ainsi que le paiement. Par la signature de ce contrat, l'exposant reconnaît avoir lu le présent document et en accepte les termes.

Signature du responsable : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Faites votre chèque à Exposition Saint-Prosper **avant le 1<sup>er</sup> mars 2020** et soyez assurés que le nom de votre commerce apparaîtra dans les publicités. En cas d'annulation après paiement après le 15 avril, nous garderons la totalité du paiement. Adresse de retour : C.P 716, Saint-Prosper, Bce, Québec, G0M 1Y0.

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

L'Exposition a lieu dans un aréna (plancher de ciment). La hauteur du mur du fond est de 8 pieds.

L'exposition assure une surveillance raisonnable à partir du jeudi 14 mai jusqu'au lundi 18 mai. L'Exposition ne peut garantir aux exposants **aucune exclusivité** de kiosques, de produits ou de marques. Tous les biens utilisés ou exposés sont au risque de l'exposant et l'organisation n'assume aucune responsabilité quant à la sécurité des objets exposés en cas de bris, de vol, de feu, d'accident ou d'autres événements, quels qu'ils soient, ni en cas de blessures corporelles ou de dommages à des biens ou à des personnes causés par les activités de l'exposant. L'exposant reconnaît et convient que l'organisation n'assume aucune responsabilité quant aux opérations ou contrats entre l'exposant et le public. L'organisation ne fournit aucune chaise et table.

## RESPONSABILITÉS ET OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT

**Toute personne qui s'engage comme exposant à l'Exposition de Saint-Prosper doit :**

- Décorer et entretenir son emplacement.
- Respecter les dimensions de son kiosque.
- Ne pas solliciter les visiteurs à l'extérieur de son kiosque.

\*Il est interdit d'entrer des boissons alcoolisées provenant de l'extérieur du site.

Effectuer le montage de son kiosque lors des dates suivantes :

- Dimanche le 10 mai de 14h à 16h.
- Lundi le 11 et mardi le 12 mai de 18h30 à 22h.
- Mercredi le 13 et jeudi le 14 mai de 13h à 17h et de 18h30 à 22h.
- Vendredi le 15 mai de 8h à 15h (L'intérieur du Centre récréatif ne sera pas accessible en voiture à partir de midi)

Vous devez démonter votre kiosque **après** la fermeture des allées le dimanche 17 mai.

*\*Vous avez jusqu'au lundi 18 mai à 10h pour démonter votre kiosque.*

Vous devez assurer la présence d'une personne à votre kiosque en tout temps durant ces périodes :

- Vendredi le 15 mai de 19h à 22h
- Samedi le 16 mai de 13h à 17h et de 18h30 à 22h
- Dimanche le 17 mai de 12h à 17h et de 18h à 21h

*\* La personne responsable de votre kiosque doit être à son emplacement **15 minutes avant l'ouverture.***

## Tarification – Expo 2020

### Kiosque avec 10' de profondeur

	Agro-alimentaire Artisan OSBL	Location de murs pour accrocher des items	VIP
10'	140\$	190\$	-
12'	168\$	245\$	-
14'	196\$	305\$	-
16'	224\$	370\$	-

	Commercial	Location de murs pour accrocher des items	VIP
10'	255\$	305\$	-
12'	306\$	360\$	-
14'	357\$	420\$	-
16'	408\$	485\$	-

- Les prix ci-dessus n'incluent pas les taxes.